



AVIS PUBLIC

Vous est par la présente donné, qu'à une session ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire tenue le 17 décembre 2012 à 20h15, en la salle du conseil de la Municipalité, fut adopté :

Le règlement 12-628, taxation 2013

Ce règlement a pour but de fixer les taux de taxes pour l'année 2013. Ce règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures d'ouverture.

Donné à Saint-Pie-de-Guire, ce 18 décembre 2012.

Claire Roy
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Pierreville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre neuf heures et seize heures, le 18^e jour du mois de décembre 2012.

Claire Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière